



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE, PREFECTURE DE PARIS

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de réalisation d'une résidence sociale à destination de travailleurs migrants et d'un foyer de jeunes travailleurs sur les parcelles situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement**

Par arrêté de Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de réalisation d'une résidence sociale à destination de travailleurs migrants et d'un foyer de jeunes travailleurs sur les parcelles situées 3/9 et 11 rue Marc Seguin à Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement, va être ouverte à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**du lundi 27 février au vendredi 17 mars 2017 inclus.**

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, ses observations sur le projet en cause, à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, située 1, Place Jules Joffrin, les lundis, mardis, mercredis, vendredis de 8 h 30 à 17 h et les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30.

Les observations seront consignées ou annexées au registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées, par écrit à Monsieur Pierre COLBOC, architecte honoraire, urbaniste, à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Elles seront annexées au registre d'enquête.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, le dossier relatif à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, via le site internet suivant : <http://enquetepublique-rue-marc-seguin.fr/>

De même, des observations et propositions, concernant l'utilité publique du projet pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur le registre créé à cet effet via le site internet précité.

Ces observations et propositions électroniques seront consultables par le public sur ce registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête. Une version imprimée pourra également être consultée, du 27 février au 17 mars 2017, au siège de l'enquête, fixé à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus. Le registre dématérialisé sera clos vendredi 17 mars 2017 à 17h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris les jours suivants :

• <b>Lundi</b>	<b>27 février</b>	<b>2017</b>	<b>de</b>	<b>9h à</b>	<b>12h</b>
• <b>Jeudi</b>	<b>9 mars</b>	<b>2017</b>	<b>de</b>	<b>16h à</b>	<b>19h</b>
• <b>Vendredi</b>	<b>17 mars</b>	<b>2017</b>	<b>de</b>	<b>14h à</b>	<b>17h</b>

En application du code de l'expropriation, à l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis et rédigera ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, dans lequel le commissaire enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sera déposée à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Les demandes de communication du document précité, par toute personne intéressée, pourront également être adressées par écrit à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement - unité départementale de Paris - service utilité publique et équilibres territoriaux - pôle urbanisme d'utilité publique), 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.

